

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-deux février deux mille dix-neuf.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	27
Absents ayant donné Pouvoir :	4
Absent :	1

PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

Adjoints,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. BELLEVAL, Mme BRISBART, M. LANCRY, M. DEWYNTER, Mme LARRIDON, Mme SCHRICKE, M. LABITTE, Mme VEIT-TORREZ, M. DECOOPMAN, Mme MACOU, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Burghelle
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
Mme CARPENTIER	qui a donné pouvoir	à Mme Charmet
Mme VANDENBROUCKE	qui a donné pouvoir	à Mme Reynaert

ABSENT :

M. CONTREMOULINS

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Valentin BELLEVAL

Monsieur le Maire désigne Monsieur Valentin BELLEVAL comme secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 07 février 2019, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Monsieur Gantois prend la parole afin d'expliquer à l'Assemblée que Madame Beuraert et lui-même ont voté contre les délibérations sur la notion de la délinquance en raison du jugement administratif qui condamne la commune pour harcèlement moral. Il demande que le jugement soit joint à la délibération.

Le procès-verbal de la séance du 07 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Méchantel remercie personnellement Monsieur le Maire pour son investissement dans le dossier de la piscine, qui est de nouveau opérationnelle alors que les médias et les réseaux sociaux la condamnaient à une fermeture définitive.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - AUTORISE à LA MAJORITÉ (15 voix pour, 8 voix contre, 6 abstentions, Monsieur le Maire et Monsieur Bailleul ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour cette question) Monsieur Fabrice PERLEIN, Adjoint, à prendre la décision relative au permis de construire n°0592951800041 et à signer tous les documents relatifs à ce permis ainsi que les éventuels permis modificatifs et autres actes relatifs à tout ce qui précède, après interventions de Monsieur Prince, Monsieur Gantois, Monsieur Arnouts et Monsieur le Maire (revenu uniquement en séance pour répondre aux questions de Monsieur Gantois, pour quitter la séance de nouveau).

2. - ACTE la présentation du bilan des actions entreprises par la commune suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France présenté en Conseil Municipal le 1^{er} mars 2018, après interventions de Monsieur Brahim, Monsieur Labitte et Monsieur le Maire.

3. - ACTE la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2019, après interventions de Monsieur le Maire, Monsieur Brahim, Monsieur Arnouts, Madame Macou, Monsieur Labitte, Monsieur Perlein, Monsieur Belleval, Monsieur Gantois, Madame Charmet et Madame Beuraert.

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- Point 2 : Rapport des actions entreprises
- Point 3 : 3 rapports sur les orientations budgétaires 2019 : « Budget Principal Ville », « Régie Municipale des Eaux, Service d'Assainissement », « Tous budgets Dette propre consolidée »

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h20.

Hazebrouck, le lundi 4 mars 2019

LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,



Bernard DEBAECKER